

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE CONTRE LA  
SECHERESSE DANS LE SAHEL

-----  
**INSTITUT DU SAHEL – B.P. 1530 – BAMAKO**



**RAPPORT DE L'ATELIER REGIONAL DE CONCERTATION  
AUTOUR DES CONVENTIONS RELATIVES A LA  
REGLEMENTATION SUR LES SEMENCES ET LA  
BIOSECURITE AU SAHEL**

Niamey, 17-20 janvier 2006

## INTRODUCTION

La biotechnologie moderne en tant que complément aux approches traditionnelles dans les pays du Sahel peut être utilisée pour atteindre les objectifs vitaux de productivité et de durabilité mais également contribuer de façon significative à la qualité de la production agricole. Le défi le plus important auquel est confrontée la sous-région est de tripler d'ici 2025, la disponibilité courante des aliments en maintenant la base de ressources naturelles dans un contexte de croissance de l'urbanisation. L'application de la biotechnologie offre des opportunités technologiques additionnelles pour répondre à une demande alimentaire accrue, réduire la vulnérabilité, améliorer la nutrition, conserver les ressources naturelles et générer des revenus.

Si les biotechnologies agricoles constituent aujourd'hui un potentiel important pour l'agriculture, elles suscitent néanmoins certaines interrogations auprès du large public (producteurs, organisations professionnelles paysannes, acteurs du secteur privés, décideurs politiques, organisations de la société civile, agents des services agricoles...etc.). Ces interrogations se rapportent essentiellement à la santé humaine et animale, à l'environnement, à certains facteurs socio-économiques, culturels et éthiques.

Dans les pays africains comme ailleurs, l'introduction de la biotechnologie pour résoudre les problèmes de la productivité agricole nécessite un système de bio-sécurité approprié qui inclut à la fois une politique, une réglementation et un système de contrôle. Pour la plupart des pays de la sous-région, il n'existe pas encore de cadre réglementaire d'utilisation des produits biotechnologiques. Devant une telle situation, certains pays vont courir le risque de constituer un terrain d'expérimentation pour les firmes internationales. Le cadre réglementaire nécessaire pour l'introduction et le développement de la biotechnologie en Afrique de l'ouest doit se construire sur une base régionale en renforçant les législations nationales en la matière. L'application des textes à l'échelle de la région, la bonne gouvernance, la transparence et un code d'investissement favorable aux initiatives privées en matière de recherches biotechnologiques sont les conditions de développement de cette initiative. A cela il faudrait ajouter la prise en compte et le respect des accords internationaux et des conventions qui régissent l'Agro-biotechnologie (Convention sur la Diversité Biologique, le Protocole de Carthagène sur la Prévention des Risques Biotechnologiques, le Modèle de Loi Nationale Africaine sur la Sécurité en Biotechnologie, les Conventions relatives à la Propriété Intellectuelle (accord de Bangui, OAPI, UPOV), les Accords relatifs aux Mesures Sanitaires et Phytosanitaires et aux Obstacles Techniques au Commerce...etc.).

La 38<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres des Etats membres du CILSS tenue les 19 et 20 novembre 2003 à Nouakchott a recommandé la mise en place d'une réglementation de la circulation des semences et des OGM dans la sous-région. L'Institut du Sahel mandaté à cet effet, a mené de nombreuses activités dans ce domaine. On peut citer sans être exhaustif :

- L'état des lieux de la réglementations, des directives, de l'autorisation et de la circulation des OGM dans le Sahel;
- L'élaboration et la soumission aux Etats de documents de base sur la réglementation des semences conventionnelles et transgéniques ;
- L'élaboration et la soumission aux Etats de documents de base sur la réglementation en biosécurité ;
- Les activités ayant abouti à la Résolution N° 5 /39/CM/2005 de la 39<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue à Praia (Cap-

Vert) en janvier dernier qui invite le Secrétaire Exécutif du CILSS à mettre en place le Cadre Sous-Régional de Concertation destiné à réglementer la circulation, la commercialisation des semences conventionnelles et transgéniques et la biosécurité.

Le CILSS dispose d'une certaine expérience dans le domaine de l'élaboration et la mise en œuvre de réglementations régionales. Parmi celles-ci, il y'a lieu de citer:

- La réglementation phytosanitaire commune,
- La réglementation commune sur l'homologation des pesticides,
- La réglementation semencière commune.

L'approche régionale de biosécurité pour les pays du Sahel développée par l'Institut du Sahel a pour but de mettre en place un système et une réglementation commune en matière de biosécurité auxquels souscriront les pays de la région. Les objectifs spécifiques sont entre autres :

- Faciliter l'accès à la biotechnologie moderne et à ses produits par tous les Etats de la région ;
- Permettre aux Etats sur une base commune de remplir leurs obligations par rapport au Protocole de Carthagène ;
- Créer un mécanisme d'évaluations environnementales de la sécurité sur les OGM pour l'ensemble des Etats de la région ;
- Faciliter entre les Etats le commerce et l'échange des produits issus de la biotechnologie.

L'approche régionale de biosécurité permet des économies d'échelles dans l'évaluation de la biosécurité (partage des coûts d'évaluation, mise en commun de l'expertise scientifique, partage des expériences, réduction des coûts administratifs et de coordination). Le système régional de biosécurité réduit les disparités entre pays de la sous-région dans le renforcement des capacités, la sensibilisation acteurs et l'harmonisation des instruments relatifs aux systèmes nationaux de biosécurité. La mise en œuvre d'un tel système demande de distribuer efficacement les rôles entre : (1) le cadre régional de concertation et de mise en œuvre de la réglementation commune ; (2) les systèmes nationaux de biosécurité ; (3) les structures de contrôle ; (4) les institutions nationales, régionales et internationales de recherche.

Les résultats attendus de cette approche sont les suivants:

- Une réglementation commune concernant l'introduction, la circulation, l'expérimentation et l'utilisation des produits de la biotechnologie est élaborée, adoptée et mis en œuvre par les pays de la sous-région ;
- Un réseau d'information et de dialogue sur l'évaluation des risques biotechnologique est opérationnel au niveau des acteurs de la sous-région;
- La capacité des pays de la sous-région est renforcée en matière de sécurité en biotechnologie.

L'atelier de concertation et de partage d'informations autour des conventions cadres sur la réglementation semences et biosecurité s'est tenue à Niamey du 17 au 20 janvier 2005 avec pour objectifs de:

- R1. Amender le projet de convention semences;
- R2. Amender le projet de convention biosécurité;
- R3. Amender la proposition d'organisation du Cadre Régional de Concertation (CRC) devant mettre en œuvre les deux conventions et distribuer les responsabilités entre les niveaux nationaux, régionaux et internationaux.

Le rapport de l'atelier est présenté ainsi qu'il suit :

- La cérémonie d'ouverture de l'atelier ;
- Le résumé des différentes présentations (powerpoint) en séance plénière durant le premier jour;
- La synthèse des travaux en commission 1 et 2;
- Le communiqué final de l'atelier ;
- Les annexes comprenant les termes de référence et le programme de l'atelier, les discours d'ouverture et de clôture, la liste des participants.

## **CEREMONIE D'OUVERTURE DE L'ATELIER**

Le mot de bienvenue a été prononcé par Mr le Secrétaire Exécutif du CILSS, SE Moussa Mbenga. Selon Mr. Mbenga, l'intégration sous-régionale de la filière semencière est aujourd'hui ressentie comme un axe stratégique et une obligation s'impose au CILSS de privilégier cette intégration dans le cadre de l'objectif de sécurité alimentaire que nous voulons atteindre à l'horizon 2015, objectif fixé par les Cadres Stratégiques de Sécurité Alimentaire et de Lutte Contre la Pauvreté. Mr. Mbenga a ensuite souhaité la bienvenue aux participants et remercié au nom des autorités du CILSS et de son personnel, l'Agence Américaine pour le Développement (l'USAID), le CORAF et l'ADRAO pour avoir bien voulu apporter leur contribution au présent atelier.

Ce fut au tour de Mr. Harry Bottemberg, Représentant de l'USAID, de présenter l'intérêt de WARP (West African Régional Program/USAID) d'appuyer cette initiative. Selon Mr Bottemberg, WARP/USAID basé à Accra (Ghana) est une unité de USAID responsable de la mise en œuvre d'un programme de développement qui couvre 18 pays. Ses principaux partenaires sont les organismes intergouvernementaux régionaux, dont la Communauté économique des Etats africains occidentaux (ECOWAS), l'Union économique et monétaire africaine occidentale (WAEMU), le CILSS, les réseaux régionaux d'ONG ...etc. Les bénéficiaires du programme sont non seulement les acteurs de la sous-région, mais également d'autres missions de USAID et les ambassades des Etats Unies dans les différents pays. Le programme couvre 19 pays que sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap Vert, le Tchad, le Cote D'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sao Tomé et le Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, et le Togo.

L'ouverture officielle de l'atelier a été enfin prononcé par le Ministre du Développement Agricole, SE. Labo Moussa. Ce dernier a salué les appuis multiformes que les partenaires techniques et financiers continuent d'apporter au CILSS pour le bien être des populations sahéliennes, en particulier l'USAID pour le financement de cette réunion. Il a ensuite saisi cette heureuse opportunité pour leur demander de continuer à accompagner nos institutions nationales et régionales de recherche dans le domaine du renforcement des capacités en ressources humaines et matérielles, condition indispensable à la réussite de nos actions dans le domaine de la biotechnologie et des semences.

Plusieurs officiels du Ministère du Développement Agricole et du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement du Niger ainsi que le Directeur Général de l'INSAH et le Directeur du CRA, étaient également présents à l'ouverture.

Après une suspension de séance, l'atelier a procédé à la mise en place de son bureau. C'est ainsi que Mr. Moutari Adamou (Niger) a été désigné à l'unanimité à la présidence. Il était assisté de deux rapporteurs Mr. Messieurs Akpoe Adanguidé Athanase (Togo) et Mr. Compaoré Adama (Burkina).

## **RESUME DES PRESENTATIONS EN SEANCE PLENIERE**

Conformément au programme de l'atelier, Dr. Boubacar Diallo a présenté les objectifs de l'atelier qui selon lui, visait 4 résultats: (1) amender le projet de convention semences; (2) amender le projet de convention biosécurité; (3) amender la proposition d'organisation du Cadre Régional de Concertation (CRC) devant mettre en œuvre les deux conventions ; (4) distribuer les responsabilités entre les niveaux nationaux, régionaux et internationaux.

Dr. Cheikh FALL, (CORAF/WECARD) a ensuite présenté les résultats des travaux de la Conférence Ministérielle sur la biotechnologie-biosécurité tenue à Bamako en juin 2005. Selon Dr. Fall, il s'agissait de mettre en œuvre les recommandations issues de la conférence de Ouagadougou, en particulier celles dont la mise œuvre requiert des actions et des stratégies concertées à l'échelle de la sous-région. La conférence a abouti à l'élaboration de plan d'actions (cf reunion d'Abuja) devant permettre: (1) l'instauration d'un partenariat entre les institutions ouest-africaines de recherche et les institutions homologues du Nord en particulier des Etats-Unis d'Amérique en matière de sciences et de technologies agricoles; (2) la mise en place d'un système d'information du public sur les biotechnologies par les Etats ; (3) la mise en place d'un centre Ouest-africain de biotechnologie ; (4) l'harmonisation des réglementations sur la bio-sécurité ; (5) l'institutionnalisation d'une conférence des Ministres chargés de l'Agriculture et des biotechnologies de l'Afrique de l'Ouest . Le résultat principal attendu de la Conférence Ministérielle de Bamako était de mettre en place les conditions d'un cadre harmonisé en matière de bio-sécurité pour la zone ouest-africaine.

Dr. Diallo a ensuite présenté l'approche régionale et le plan d'action biosécurité que l'INSAH développe actuellement pour la sous-région. Il a présenté les grandes lignes du plan d'action biotechnologie et celui de la biosécurité. Concernant le plan d'action biotechnologie, il s'agit d'améliorer la productivité, la compétitivité et la GRN dans les 5 ans à venir . Pour le plan d'action biosécurité, le principal challenge est de créer le cadre régional réglementaire en harmonisant les procédures de biosécurité au niveau national et en réduisant les disparités. Selon Dr. Diallo, cette démarche suppose certains principes à respecter. Les évaluations en matière de biosécurité doivent être menées sur une base scientifique et transparente. Les évaluations en matière de biosécurité doivent être menées au cas par cas. Les risques en matière d'OGM ne doivent pas s'évaluer en terme absolu mais plutôt en terme relatif par rapport aux risques posés par les produits homologues non-génétiquement modifiés. Selon les normes reconnues de biosécurité, les variétés transgéniques ne présentent pas plus de risques que leurs homologues conventionnelles. Il n'est pas possible de démontrer qu'un produit est à risque zéro. C'est la société qui détermine le niveau acceptable de risque qu'elle désire. La sécurité concernant les OGM est en général universelle. Les OGM qui sont sans danger pour l'homme dans un pays donné, le sont également dans le reste du monde.

Mme Anne Chetaille (Politiques publiques et régulations internationales, du GRET) a quant à elle présenté l'évaluation des besoins en renforcement de capacités en matière de biosécurité en Afrique de l'Ouest (étude réalisée pour le ministère français des Affaires étrangères). Elle a passé en revue successivement: (1) les objectifs et la méthodologie ; (2) le contexte africain; (3) le panorama UEMOA sur les OGM et la biosécurité; (4) les domaines d'action prioritaires; (5) les recommandations à l'endroit de la coopération française et le pourquoi de l'étude. Cette dernière a permis d'identifier les besoins en renforcement de capacité et les futurs axes stratégiques d'intervention pour la coopération française. Selon Mme Chetaille, il y'a un déséquilibre au niveau compétences en biologie moléculaire et en biosécurité (évaluation et gestion des risques). L'expertise juridique est aussi peu développée en matière

de biosécurité et de droits de propriété intellectuelle. Mme Chetaille a enfin présenté les initiatives sous-régionales en matière de biosécurité, en particulier celles du CORAF, de l'Institut du Sahel/CILSS, de la CEDEAO et de l'UEMOA. Elle a mis en exergue la nécessité qu'une certaine synergie s'établisse entre les initiatives sous-régionales.

\* Concernant les présentations faites en séance plénière: il pourrait être utile de rappeler quels ont été les principaux points débattus pendant les discussions, en particulier celles qui ont suivi les présentations des 3 projets. Cela donnera une idée aux lecteurs de la teneur des débats.

Chacun des 9 pays du CILSS, le Bénin et le Togo ont ensuite présenté leurs dispositifs nationaux de semences et de biosécurité. De ces exposés, il est ressorti que dans la plupart des cas, les organes de définition de la politique semencière, en l'occurrence les comités nationaux des semences et les comités scientifiques d'homologation des variétés ne sont pas toujours fonctionnels. Le marché des semences est en général inorganisé. Les programmes de sensibilisation et de formation des producteurs semenciers sont insuffisants. L'équipement pour le contrôle de la qualité des semences est vétuste. Les législations semencières sont le plus souvent inopérantes. Quant aux cadres nationaux de biosécurité, la plupart des pays à la faveur du projet UNEP-FEM ont mis en place leur cadre de biosécurité. Excepté dans quelques cas (Cameroun, Nigeria), il n'existe pas encore de lois sur les OGM. Des projets de lois sont élaborés dans beaucoup de pays et des directives sont en cours de validation (cas du Burkina Faso, du Sénégal, du Mali).

Ce fut enfin au tour de l'équipe de consultant de présenter successivement :

- La Convention Cadre instituant une réglementation commune biosécuritaire (par Dr. Jeremy Ouedraogo) ;
- La Convention Cadre instituant une réglementation commune en matière de semences (par Dr. Hima Moussa) ;
- La structure et les mécanismes de fonctionnement du futur Cadre de Concertation (par Dr. Issoufou Kapran).

## **RAPPORT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION I : SEMENCES**

La commission 1, composée d'environ 16 personnes a tenu ses travaux les mercredi 18 et jeudi 19 janvier autour du thème « Réglementation des semences ». Elle avait à son ordre du jour l'examen et l'amendement du document portant sur la convention cadre instituant une réglementation commune en matière de semences végétales dans l'espace du CILSS et de celui portant structure et fonctionnement du Cadre Régional de Concertation (CRC) – Réglementation et contrôle des semences et OGM.

La commission 1 a tout d'abord mis en place un bureau de séance composé d'un président, Dr. Arthur DaSylva (Sénégal) et de deux rapporteurs, Messieurs Akpoe Adanguidé Athanase (Bénin) et Paul Akoury Buckner (Niger). Elle a ensuite pris connaissance des termes de référence autour desquels les travaux devraient porter avant de convenir d'une méthodologie de travail qui a consisté à simplement examiner les deux documents.

La commission 1 a revu dans le fond les 2 documents. Les travaux ont été menés sur une base consensuelle. En ce qui concerne la partie des définitions, la commission 1 a recommandé de définir les variétés conventionnelles, les variétés traditionnelles, les variétés transgéniques, le catalogue des espèces et variétés. Un certain nombre de corrections et suggestions a été émis pour enrichir le premier document. (cf. corrections incluses directement).

Les amendements sur la convention semences sont en fait mineur. Cependant, la principale faiblesse de ce document est que qu'il n'a pas suffisamment pris en compte les exigences d'une homologation régionale des variétés (par ex. le nombre d'homologation au champ, les lieux et toutes informations nécessaires pour l'enregistrement des variétés. Ce point a été mis en évidence à la fin du séminaire mais n'était pas discuté en profondeur.

En ce qui concerne le deuxième document, la commission 1 a recommandé:

- De reformuler l'introduction en la fusionnant avec le résumé exécutif;
- Que le CRC établisse son règlement intérieur;
- Que le Résultat 1 soit supprimé car déjà pris en compte dans les conventions;
- Concernant la partie « annexes », de vérifier les informations sur l'existence de labo dans les autres pays;
- Concernant les tableaux (normes au champ et au laboratoire), la rédaction finale du document devra prendre en compte l'unité en ce qui concerne la bactériose, de mettre les noms scientifiques devant chaque espèce, de faire le rapprochement des normes avec le document CEDEAO;
- Concernant le renforcement des capacités, envisager la création de labos de contrôle et de certification dans les pays qui n'en ont pas et, renforcer les labos de contrôle et de certification en équipement et en personnel.

Pour le détail des amendements apportés, il sera nécessaire de se référer aux documents sur lesquels ces modifications ont été directement apportées.

Concernant les travaux de la commission 1: il semble que certains points manquent, tels que les questions du seuil de "contamination" pour les semences (distinction semence conventionnelle/ semence OGM) et les droits de propriété intellectuelle. Ces points ont été abordés en séance plénière, et il en a été aussi question dans les travaux de groupe. Certains sujets ont été abordés :

1. Sur l'examen des points particuliers, dans le résumé de questions présentées, il serait vivement souhaitable que figurât au moins la question relative au fonctionnement du CRC, à savoir si elle fonctionnera de la même manière que le CSP? (entendez par là en terme de procédures, de mode de sélection des labo., de fréquence, etc.).
2. En ce qui concerne les questions de forme, il a été demandé que l'organigramme (schéma du mécanisme de fonctionnement) soit présent nous ne le retrouvons pas dans le rapport.
3. Concernant les normes semencières UEMOA/CEDEAO, celles ont été distribuées et passées en revue par les participants. Elles ont fait l'objet de comparaison par rapport aux normes validées par les experts nationaux des pays membres du CILSS (cf. Bamako, Atelier nov 2003 et Atelier Ouaga, janv 05). De l'avis des membres de la commission 1 relative aux semences, les normes CILSS doivent être maintenues telles qu'elles ont été validées.

## **RAPPORT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION II : BIOSECURITE**

La commission 2, composée de 18 personnes a tenu ses travaux les mercredi 18 et jeudi 19 janvier 2006 autour du thème « Réglementation biosécurité ». Elle avait à son ordre du jour l'examen et l'amendement du document portant sur la convention cadre instituant une réglementation commune de prévention des risques biotechnologiques dans l'espace du CILSS et de celui portant structure et fonctionnement du Cadre Régional de Concertation (CRC) – Réglementation et contrôle des semences et OGM.

La commission 2 a tout d'abord mis en place un bureau de séance composé d'une présidente, Mme Marie Noélie Ndjiondjop (ADRAO) et de deux rapporteurs, Mr. Compaoré Adama (Burkina) et Mr. Jobe Lamine (Gambie). Elle a ensuite pris connaissance des termes de référence autour desquels les travaux devraient porter avant de convenir d'une méthodologie de travail qui a consisté à examiner les deux documents. Dans un premier temps, les aspects généraux ont été examinés, dans un deuxième temps les aspects le fond par titre et enfin les points particuliers contenus dans les termes de référence.

Les travaux se sont déroulés dans climat de courtoisie et d'échanges francs sur les points de l'ordre du jour.

### **A. Examen des documents sur les aspects généraux**

#### **1/ Le document de convention cadre instituant une réglementation commune de prévention des risques biotechnologiques dans l'espace du CILSS**

L'élaboration du document s'oriente dans la bonne direction. Cependant, certains aspects méritent d'être examinés :

#### **Observations de Mckenzie**

- Faire la différence entre l'utilisation contrôlée en laboratoire, la dissémination des OGMs en milieu confiné et la dissémination en milieu ouvert. La dissémination en milieu confiné se réfère à une dissémination sous certaines conditions avec pour but de minimiser la propagation dans l'environnement des OGMs ou tout matériels génétiques issus des OGMs. Le but est aussi de minimiser l'interaction des OGMs avec l'environnement. La dissémination en milieu ouvert se réfère à une dissémination sans restrictions. Ces distinctions peu développées dans le draft, sont importantes car elles impliquent différentes approches d'évaluation et de gestion des risques;
- Il faut limiter le champ de la réglementation. Il s'agit de réglementer les OGMs et les produits dérivés (défini comme tous produits extraits des OGM tels que les produits OGM alimentaires, pour l'homme et les animaux, les vaccins recombinants...etc.). Cela n'inclut pas par exemple tout ce qui est industriel et non alimentaire (ex. chemise fabriquée avec du coton Bt);
- Dans sa forme originale, la convention tient les utilisateurs généralement responsable pour tout dommage résultant de la dissémination des OGMs. Cependant, il important de nuancer qu'en cas d'accident ou de dissémination non autorisée, si les utilisateurs sont entièrement responsables, en cas de dissémination autorisée en milieu non confiné, il y'a un partage des responsabilités entre l'utilisateur et le régulateur;
- Il y'a lieu de fournir un texte additionnel par rapport à l'accès à l'information (par ex. la transparence) et la participation. L'article sur la confidentialité de l'information,

fournit une protection adéquate pour les souscripteurs mais n'est pas allé en profondeur quant à la nature de l'information confidentielle qui n'est pas nécessaire pour la protection. Certains bons repères dans ce domaine peut être trouvés dans le Aarhus Convention, qui protège les droits du public et impose aux autorités l'obligation de l'accès du public à l'information, à sa participation et à la justice;

- Supprimer dans la convention, les critères spécifiques d'évaluation des risques. Dans la convention originale, cette information était mal organisée, souvent répétitive et dans certains cas pas cohérente avec les pratiques internationales. Une alternative serait d'inclure ces types d'informations administratives ou d'information sur l'évaluation des risques sous la forme de protocole discret par rapport à la convention;
- Définir davantage le rôle de l'organe régional en particulier la division des responsabilités entre les niveaux régional et national. Le document original a fait mention du rôle des autorités nationales compétentes mais n'a pas fait référence à l'organe régional proposé par l'INSAH.

#### Observations de Jaffe

- Il est nécessaire de revoir la structure du document et la mettre en phase avec les éléments du protocole de biosécurité;
- Quels aspects méritent d'être couverts et quelles activités sont couvertes à travers le contenu du protocole de biosécurité;
- Certaines définitions ne semblent pas suffisamment claires;
- Est-ce que les aspects de la sécurité de l'alimentation sont couverts ? Si c'est le cas ou c'est supposé être le cas, alors il doit y avoir un titre pour la sécurité de l'alimentation;
- Il y'a un certain nombre de préoccupations qui mérite d'être minutieusement examiné afin de s'assurer que toutes les dispositions du protocole de biosécurité sont prises en compte;
- Les éléments de risque ne sont pas bien définies. Par exemple, les problèmes de risques environnementaux comme les effets sur les insectes, les aspects de biodiversité...etc;
- Certains termes concernant ou liés aux accords de Bangui doivent être supprimés;
- Il existe une disproportion dans l'examen en profondeur des préoccupations couvertes par la convention;
- Les dispositions sur les aspects commerciaux de la biosécurité doivent être prise en compte;
- De même que les informations sur la confidentialité et la transparence.

#### Observations de Chetaille

Concernant les travaux de la commission 2: Les remarques portent davantage sur la forme que sur le fond. Cette partie pourrait être ré-organisée autour des points suivants:

- définition du champ d'application

- clarification de la répartition des rôles entre les Autorités nationales compétentes Biosécurité et le CRC

- définition des responsabilités (utilisateur, producteur, régulateur...)

- distinction des procédures d'autorisation en fonction des activités (utilisation en milieu confiné, dissémination dans l'environnement...): ce point n'est pas repris dans le rapport.

- distinction des procédures et critères d'évaluation des risques en fonction du type d'activités (utilisation en milieu confiné, dissémination dans l'environnement, denrées alimentaires...).
- clarification de certaines définitions
- mécanismes d'accès à l'information
- référence à l'identification et à la traçabilité des OGM...

Chacun de ces titres (il y en a peut-être d'autres) pourraient ensuite être complétés par quelques mots reflétant les principales questions posées et réponses retenues.

## 2/ Le document de structure et fonctionnement du Cadre Régional de Concertation (CRC), Réglementation et contrôle des semences et OGM

Pour ce document les points essentiels suivants ont été relevés:

- Une définition claire des rôles du CRC pour une réelle efficacité tout en évitant des duplication avec les cadres nationaux de biosécurité;
- La clarification du statut, du cadre réglementaire, de la composition, du rôle et des attributions du CRC et de la création de commissions spécialisées;
- Le statut juridique du CRC vis à vis de la gestion des structures nationales;
- Le type de structure pour la coordination et la circulation de l'information;
- Le contenu du document beaucoup plus porté au développement des biotechnologies plutôt qu'aux aspects liés à la biosécurité en tant que composante;
- Une prise en compte de la vision à long terme dans la responsabilisation des structures nationales compétentes en matière de biosécurité;
- La définition d'un mécanisme de financement durable de la disposition.

Concernant les discussions sur le CRC: les trois premiers points se répètent plus ou moins. Il y a plusieurs questions à distinguer:

- Répartition des rôles entre les structures nationales et sous-régionales;
- Attributions du CRC en ce qui concerne les procédures d'homologation des semences d'une part, et les questions de biosécurité d'autre part.
- Composition du CRC (y compris le lien avec les autorités nationales de biosécurité).

### B. Examen de fonds des documents (par titre)

Pour les observations de fonds, les débats sur les deux documents ont porté essentiellement sur les définitions, la structuration, les mises en forme, les suppressions de certains termes et le contenu de certains articles. Pour une meilleure prise en compte des préoccupations, les amendements ont été intégrés directement dans les documents.

### C. Examen des points particuliers

Question 1: Le champ des préoccupations en matière de risques biotechnologiques, a-t-il été entièrement couvert par la présente réglementation?

*La présente réglementation couvre pour l'essentiel les préoccupations en matière de risques biotechnologiques.*

Question 2: La structure et le fonctionnement du Cadre Régional de Concertation (CRC), sont-ils cohérents avec les dispositifs nationaux? Quel partage des responsabilités sera nécessaire entre le niveau régional et national?

*La structure et le fonctionnement du CRC étant légère et simplifiée est en cohérence avec les dispositifs nationaux. Le CRC abordera les questions liées aux échanges d'expérience, à la coopération, à la politique sectorielle et à la stratégie.*

*Le niveau national s'occupera de l'information, de la sensibilisation et de la participation du public.*

Question 3: Quelles sont les actions d'accompagnement nécessaires à la mise en oeuvre de la présente convention ?

*Appui technique et financier, ratification de la convention, mise en place de autorité nationale compétente, mise en place des réglementations nationales, renforcement des capacités au niveau national et régional, un effort d'information et de sensibilisation au niveau de autorités nationales sur les textes de la convention.*

Question 4: Quel sera le rôle de l'Etat et des acteurs pour l'implication du secteur privé?

*Rôle de l'état et des acteurs pour l'implication du secteur privé est un rôle d'orientation et de coordination.*

Question 5: Quelle stratégie de financement sera nécessaire pour la durabilité du dispositif ?

*Diversification des partenaires au développement en matière de biosécurité, biotechnologie, encouragement des institutions de recherche et de l'état a accéder à d'autres fonds privés à travers les projets et programmes, implication du secteur privé.*

## COMMUNIQUE FINAL

Du 17 au 20 janvier 2006 s'est tenu dans les locaux de l'AGRHYMET, l'Atelier Régional de Concertation et de Partage d'information autour des projets de conventions cadres sur la réglementation commune en matière de semences et de biosécurité au Sahel. Il a regroupé une quarantaine de participants des pays membres du CILSS, du Bénin, du Togo.

Les travaux se sont déroulés comme suit: un ensemble de présentations en plénière le premier jour et des travaux de groupe à partir du deuxième jour. Les présentations ont porté sur les thèmes suivants conformément au programme:

- Les objectifs de l'atelier;
- L'approche régionale de biosécurité pour la sous-région et le plan d'action;
- L'état des lieux des avancées dans le domaine de la biosécurité en Afrique de l'ouest;
- Les présentations des dispositifs nationaux semences et biosécurité par les pays;
- Les conventions cadres réglementant les semences et la biotechnologie moderne au Sahel;
- La structure et le fonctionnement du CRC.

Les travaux en commission se sont déroulés les mercredi 18 et jeudi 19 janvier 2006 dans les locaux de l'AGRHYMET avec pour mandat d'examiner les trois documents:

1. La convention cadre instituant une réglementation commune en matière de semences;
2. La convention cadre instituant une réglementation commune biosécuritaire de prévention des risques biotechnologiques;
3. Le projet de structure et fonctionnement du Cadre Régional de Concertation (CRC) – Réglementation et contrôle des semences et OGM.

La commission I a revu dans le fond et dans la forme la dite convention. Les travaux ont été menés sur une base consensuelle. Le premier document a voulu se limiter aux semences dans le sens large du terme. En ce qui concerne le deuxième document, la commission I a recommandé la mise en place d'un cadre régional de concertation opérationnel.

La commission II a tenu ses travaux autour du thème biosécurité. Elle avait à son ordre du jour l'examen et l'amendement du document portant sur la convention cadre instituant une réglementation commune en biosécurité dans l'espace CILSS et de celui portant structure et fonctionnement du Cadre Régional de Concertation (CRC).

La commission II a pris connaissance des termes de références autour desquels les travaux devraient porter avant de convenir d'une méthodologie de travail qui a consisté à examiner les deux documents: dans un premier temps les aspects généraux, dans un deuxième les aspects de fond et enfin les points particuliers contenus dans les termes de référence.

Les travaux des deux commissions se sont déroulés dans un climat de courtoisie et d'échanges francs et nourris, ce qui a permis de convenir sur des orientations pertinentes à prendre compte en vue de l'adoption des documents de base des réglementations relatives aux semences et à la biosécurité, lors de la prochaine session des Ministres du CILSS qui se tiendra en février 2006.

Le rapporteur Général

---

# ANNEXES




---

## INSTITUT DU SAHEL

### Termes de Référence

#### Atelier d'information et de sensibilisation sur les Projets de Convention Semences et Biosécurité au Sahel - Niamey, du 17 au 19 Janvier 06 -

#### 1 - Contexte

Les raisons d'une incompréhension autour des risques liés aux OGM s'expliquent par l'absence d'un cadre d'information et de communication impartiale permettant à tous les acteurs, ceux de la société civile et des producteurs en particulier d'avoir l'information la plus juste possible sur les avantages et les risques liés aux OGM. L'approche régionale de biosécurité pour les pays du Sahel développée récemment par l'Institut du Sahel a pour but de mettre en place un système et une réglementation commune en matière de biosécurité auxquels souscriront les pays de la région. Les objectifs spécifiques sont entre autres : - (1) faciliter l'accès à la biotechnologie moderne et à ses produits par tous les Etats de la région – (2) permettre aux Etats sur une base commune de remplir leurs obligations par rapport au Protocole de Carthagène – (3) créer un mécanisme d'évaluations environnementales de la sécurité sur les OGM pour l'ensemble des Etats de la région – (4) faciliter entre les Etats le commerce et l'échange des produits issus de la biotechnologie.

Le système régional de biosécurité proposé par le CILSS et étendu aux pays de la CEDEAO permet des économies d'échelles dans l'évaluation de la biosécurité (partage des coûts d'évaluation, mise en commun de l'expertise scientifique, partage des expériences, réduction des coûts administratifs et de coordination). Le système régional de biosécurité réduit les disparités entre pays de la sous-région dans le renforcement des capacités, la sensibilisation des acteurs et l'harmonisation des instruments relatifs aux systèmes nationaux de biosécurité. La mise en œuvre d'un tel système demande de distribuer efficacement les rôles entre : (1) le cadre régional de concertation et de mise en œuvre de la réglementation commune ; (2) les systèmes nationaux de biosécurité ; (3) les structures de contrôle ; (4) les institutions nationales, régionales et internationales de recherche.

Au plan opérationnel, l'Institut du Sahel, a produit 2 propositions de convention et une proposition de structure validées par les experts nationaux et régionaux au cours d'un atelier tenu à Ouagadougou en janvier 2005 : - (1) une convention cadre instituant une réglementation commune en matière de semences conventionnelles et transgéniques dans l'espace CILSS – (2) une Convention cadre instituant une réglementation commune en biosécurité dans l'espace CIL SS – (3) une structure pour l'organe de mise en œuvre. Ces propositions ont été présentées et acceptées par le Conseil des Ministres du CILSS au cours de sa réunion tenue peu après pendant le même mois. Les propositions sont présentement au

niveau des Etats pour étude et commentaires en prélude à une adoption par les Etats membres du CILSS en 2006.

Devant la lenteur enregistrée pour recueillir les observations des pays et faute de pouvoir organiser un atelier par pays, l'Institut du Sahel propose d'organiser un atelier régional à Niamey regroupant les experts des 9 pays du CILSS auxquels se joindront les représentants du Bénin, Ghana, Togo et Nigéria. L'atelier aura pour but d'informer les pays des progrès réalisés dans le cadre des réglementations semences et biosécurité. Les dites conventions leur seront soumis avant leur adoption par la Session des Ministres du CILSS en Février 2006.

## **2 – Objectifs/Résultats**

L'adoption et la ratification des mesures en matière de semences et biosécurité dans l'espace sous-régional passe nécessairement par un partage de l'information relative à la réglementation commune et une distribution des responsabilités entre les dispositifs nationaux et le dispositif régional dans le cadre de la mise en œuvre des conventions. Les principaux objectifs assignés aux ateliers sont les suivants:

- R1. Amender le projet de convention semences;
- R2. Amender le projet de convention biosécurité;
- R3. Amender la proposition d'organisation du cadre de concertation devant mettre en œuvre les deux conventions et distribuer les responsabilités entre les niveaux nationaux, régionaux et internationaux.

## **3 – Organisation de l'atelier**

L'atelier se déroulera en trois jours à Niamey et regroupera les 9 pays du CILSS (Mali, Burkina, Tchad, Niger, Sénégal, Guinée Bissau, Cap Vert, Mauritanie, Gambie) ainsi que des représentants du Bénin, Ghana, Togo et du Nigeria . L'atelier est prévu 17 au 19 Janvier 06. Les travaux de l'atelier sont repartis en trois sessions:

- 1. Présentation en plénière et par pays des cadres nationaux de semences d'une part et de biosécurité d'autre part:
  - a. Synthèse de la situation des dispositifs nationaux de semences, résultats des sessions de sensibilisation ; forces et faiblesses;
  - b. Synthèse de la situation des dispositifs nationaux de biosécurité (projets UNEP/GEF); forces et faiblesses; ratification du protocole de Carthagène.

## 2. Sessions en 2 groupes de travail:

- a. Dans le premier groupe seront traités la réglementation commune en matière de semences conventionnelles et transgéniques et les textes législatifs qui la régissent;
- b. Dans le deuxième groupe seront traités la réglementation commune biosécuritaire et les textes législatifs qui la régissent.  
Chaque groupe traitera le thème commun relatif au Cadre de Concertation et son fonctionnement.

## 3. Validation en plénière de la réglementation commune, des conventions et des mécanismes de fonctionnement du Cadre de Concertation (Voir ordre du jour provisoire).

Au terme des travaux de l'atelier, une synthèse sera faite en vue de déterminer les tâches ultérieures de mise en œuvre de la réglementation commune après son adoption par la 40<sup>ème</sup> Session des Ministres du CILSS prévue en Février 2006.

## **4 - Participation**

L'atelier réunira environ une quarantaine de participants dont:

- ✓ Un représentant par pays membres du CILSS dans le domaine du contrôle et de la réglementation semencière;
- ✓ Un représentant par pays membres du CILSS dans le domaine de la biosécurité (représentant UNEP/GEF);
- ✓ Un représentant par pays membres du CILSS de l'association des producteurs ;
- ✓ Un représentant du Bénin, Ghana, Togo et Nigéria
- ✓ Les représentants de CORAF, CEDEAO, UEMOA. ICRISAT, IITA, CIRDES, ADRAO, ICRAF.

## **5 – Programme de l'atelier**

### **Mardi 17 Janvier 2006**

08h30 : Arrivée et inscription des participants

09h00-09h45

: Cérémonies d'ouverture

- Mots de bienvenue du Directeur Général de l'INRAN

- Mots introductifs du Secrétaire Exécutif du CILSS

- Discours d'ouverture du Ministre du Développement Agricole du Niger

- Suspension de séance

09H45-10H00 : - Mise en place du bureau et adoption de l'ordre du jour

10H00-10H45 : Introduction à l'atelier

- Objectifs de l'atelier

- Résultat des travaux de la Conférence Ministérielle sur la biotechnologie-biosécurité (par Cheikh FALL, CORAF/WECARD)

- Présentation de l'approche régionale et le plan d'action biosécurité (Boubacar Diallo, INSAH)

10h45-11h00 : - Echanges sur les présentations

- 11h00-11h30 : Pause café
- 11h30-13h : - Présentation des dispositifs nationaux de semences et de biosécurité (synthèse) : pays CILSS + Bénin, Ghana, Nigeria, Togo  
- Etat des lieux des avancées dans le domaine de la biosécurité en Afrique de l'ouest : projets UNEP/GEF (Anne Chetaille, Politiques publiques et régulations internationales, GRET)
- 13h-13h15 : - Echanges sur les présentations
- 13h15-14h30 : Pause déjeuner
- 14h30-15h : - Présentation de la Convention Cadre instituant une réglementation commune biosécuritaire (Jeremy Ouedraogo et Hima Moussa)
- 15h-15h30 : - Présentation de la Convention Cadre instituant une réglementation commune en matière de semences conventionnelles et transgéniques (Issoufou Kapran et Hima Moussa)
- 15h30-16h : - Présentation de la structure et les mécanismes de fonctionnement du futur Cadre de Concertation (Issoufou Kapran)
- 16h-17h : - Echanges sur les présentations
- 17h-17h30 : Pause-café
- 17h30-18h00 : - Mise en place des groupes de travail

### **Mercredi 18 Janvier 2006**

- 09h00-11h00 : - Suite des travaux de groupes
- 11h00-11h30 : Pause café
- 11h30-13h00 : - Suite des travaux de groupes
- 13h00-14h30 : Pause déjeuner
- 14h30-16h00 : - Suite des travaux de groupes
- 16h00-16h30 : Pause-café
- 16h30-18h00 : - Elaboration des rapports de groupes

### **Jeudi 19 Janvier 2006**

- 09h00-10h30 : - Restitution en plénière des rapports de groupes et discussions
- 10h30-11h : - Synthèse par les rapporteurs
- 11h-12h00 : - Séance plénière: validation des travaux de l'atelier et clôture
- 12H00-12H30 : - Cérémonies de clôture

**Discours de bienvenue du Secrétaire Exécutif du CILSS**  
**Centre Régional Agrhymet, du 17 au 19 Janvier 2006**

---

- Monsieur le Ministre du Développement Agricole,
- Monsieur le Représentant de l'USAID,
- Monsieur le Représentant de l'Ambassade de France,
- Monsieur le Représentant de la CEDEAO,
- Monsieur le Représentant de l'UEMOA,
- Monsieur le Représentant du Secrétaire Exécutif du CORAF,
- Mesdames Messieurs les Représentants des Institutions Nationales, Régionales et Internationales de recherche,
- Mesdames et Messieurs les Représentants de la Société Civile,
- Mesdames et Messieurs les Experts,

C'est pour moi un insigne honneur, de vous souhaiter la bienvenue à cet important atelier de Concertation autour des Projets de Convention sur les Semences et la Biosécurité au niveau de notre sous-région.

Dans la perspective de contribuer à asseoir au Sahel une agriculture durable et productive, le CILSS a été mandaté, par ses instances supérieures que sont le Conseil Ordinaire des Ministres et la Conférence au Sommet des Chefs d'Etats et des Gouvernements, de s'investir dans la sécurité alimentaire de nos populations en général et l'appui aux filières agricoles porteuses en particulier. La filière semencière en est une, et c'est pourquoi depuis 1999, l'Institut du Sahel travaille en étroite collaboration avec les institutions nationales de recherche, les organisations des professionnels agricoles et le secteur privé pour doter cette filière d'outils appropriés afin de la rendre efficiente et efficace.

L'approvisionnement des producteurs en semences, en quantité et en qualité suffisantes, et disponibles à tout moment, constitue le défi important auquel nous sommes confrontés dans la sous-région. Aussi bien dans la production que dans la commercialisation des semences, le désengagement de nos Etats dans l'approvisionnement en intrants des populations a laissé un vide que les opérateurs économiques sahéliens devront combler si des incitations et des opportunités leur sont offertes.

L'intégration sous-régionale de la filière semences est aujourd'hui ressentie comme un axe stratégique. Une obligation s'impose à l'Institut du Sahel de privilégier cette intégration dans le cadre de l'objectif de sécurité alimentaire que nous voulons atteindre à l'horizon 2015, fixé par les Cadres Stratégiques de Sécurité Alimentaire et de Lutte Contre la Pauvreté.

L'étroitesse de nos marchés nationaux ne permet pas toujours au potentiel développé par la recherche de trouver des conditions favorables à une exploitation économiquement rentable. C'est pourquoi l'Institut du Sahel a jugé nécessaire de proposer et de mettre en place un cadre de réglementation et une législation des semences, qui, tout en respectant les intérêts des principaux acteurs de la filière, protégerait les droits à la propriété intellectuelle du patrimoine génétique et favoriserait la circulation et la fluidité des semences entre les différents pays de la sous-région.

Mesdames, Messieurs,  
 Chers participants

A côté des semences conventionnelles, l'utilisation des biotechnologies semble être de nos jours l'une des voies d'avenir pour répondre au défi de l'accroissement de la production agricole. En effet, les produits issus de la biotechnologie moderne ouvrent de nombreuses perspectives d'amélioration aussi bien pour l'agriculture ou l'industrie agroalimentaire que pour la santé humaine. Cependant, leur utilisation nécessite une maîtrise scientifique et

technique adéquate en vue de se prémunir des risques éventuels qu'ils sont susceptibles d'occasionner pour la santé humaine et l'environnement. D'où la nécessité de mettre en place dans un délai raisonnable un cadre réglementaire pour l'introduction, la production et la circulation de ces produits transgéniques au niveau de la sous-région

Durant les trois journées de travail de cet atelier, vous aurez à examiner les propositions faites dans le cadre de «des Conventions-Cadre régissant la circulation des semences et des produits transgéniques au Sahel». Les préoccupations relatives à leur introduction et leur adoption doivent être discutées et incluses dans ce cadre réglementaire. En tant que chercheurs, experts et utilisateurs dans le domaine, votre contribution sera hautement appréciée pour l'amélioration des propositions faites pour la sous région.

Ces résultats constitueront une énorme avancée réalisée dans le cadre du processus de mise en œuvre de cette réglementation commune à l'image du Comité Sahélien des Pesticides (CSP) mis en place par l'Institut du Sahel et opérationnel depuis 1994.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais en votre nom, si vous me le permettez, et au nom des autorités du CILSS et de son personnel, remercier l'Agence Américaine pour le Développement (l'USAID), qui a financièrement supporté ce processus ayant permis la tenue de cet atelier.

Mes remerciements vont également à la CEDEAO et à l'UEMOA ainsi que nos partenaires scientifiques régionaux et internationaux, notamment le CORAF, l'ICRISAT, l'IITA, le CIRAD, l'IRD, le CIRDES pour avoir bien voulu apporter leur contribution au présent atelier.

Pour terminer Mesdames et Messieurs,

Je profite de cette occasion pour vous adresser mes meilleurs vœux du nouvel an 2006 et vous souhaiter un très bon atelier et un excellent séjour au Niger.

Je vous remercie.

Monsieur Musa Sehu Mbenga  
Secrétaire Exécutif du CILSS

**Discours d'Ouverture du Ministre du Développement Agricole du Niger**  
**Centre Régional AGRHYMET, du 17 au 19 Janvier 2006**

- Monsieur le Représentant du Secrétaire Exécutif du CILSS,
- Monsieur le Représentant de la CEDEAO,
- Monsieur le Représentant de l'UEMOA,
- Monsieur le Représentant de l'USAID,
- Monsieur le Représentant de l'Ambassade de l'Ambassade de France,
- Mesdames et Messieurs les Experts,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Centres internationaux, régionaux et nationaux de recherche,
- Chers participants,

Je voudrais vous exprimer toute ma satisfaction pour l'honneur que vous faites à mon pays en organisant à Niamey l'atelier Régional de Concertation et de Validation des Conventions sur la réglementation des semences et la Biosécurité dans les pays du Sahel.

Au nom du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Mamadou Tandja et de Monsieur Hama Amadou, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, je tiens à vous remercier pour cette marque de confiance que vous faites à la Nation Nigérienne.

Je voudrais aussi vous souhaiter la chaleureuse et cordiale bienvenue sur cette terre sahélienne du Niger et saisir cette heureuse occasion pour vous présenter mes meilleurs vœux pour le nouvel an 2006.

Mesdames et Messieurs les experts,

Votre participation aux présentes assises est la marque de l'intérêt que chacun de nos Etats accorde aux problèmes de relance de notre agriculture sous-régionale afin qu'elle puisse participer de manière efficace et durable à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

En effet, comment pouvons-nous relancer notre agriculture, sans avoir garanti au préalable la disponibilité et la bonne qualité de nos semences ?

Dans tous nos pays, il existe un patrimoine semencier riche et varié qui doit être amélioré, conservé et protégé dans l'intérêt de nos agriculteurs. Pour ce faire, certaines mesures institutionnelles et juridiques doivent être prises dans le domaine :

- de la législation semencière,
- du contrôle et de la certification,
- de la promotion et de la distribution de semences.

Je suis en outre convaincu que l'amélioration de la sécurité alimentaire sur le continent africain, comme dans le reste du monde, passe par :

- une production plus importante de semences de qualité,
- une privatisation de la filière semencière,
- la constitution de marchés régis par des règles communes et
- une accélération du progrès génétique mis à la disposition des agriculteurs notamment dans le cadre du développement de la biotechnologie

Mesdames et Messieurs,

L'utilisation des biotechnologies est de nos jours l'une des voies d'avenir pour répondre au défi de l'accroissement de la production et de la productivité agricole en Afrique de l'ouest. En effet, les biotechnologies modernes ouvrent de nombreuses perspectives d'amélioration aussi bien pour l'agriculture ou l'industrie agroalimentaire que pour la santé humaine.

Cependant, leur utilisation nécessite une maîtrise technique adéquate en vue de se prémunir des risques éventuels qu'elles sont susceptibles d'occasionner sur la santé humaine et animale et sur l'environnement. C'est pourquoi il s'avère nécessaire de mettre en place dans un délai raisonnable un cadre réglementaire pour l'introduction, la production et la circulation des produits de la biotechnologie moderne dans la sous-région.

Pour être plus efficaces et dynamiques, ces mesures doivent dépasser les limites nationales et plutôt s'inscrire dans la logique de l'intégration sous-régionale, en traduisant au mieux le souci permanent de nos chefs d'Etats à savoir la construction d'une Afrique plus forte, plus unie et mieux sécurisée.

Qu'il me soit alors permis, de louer les efforts du CILSS et des autres institutions sous-régionales et internationales qui ont bien voulu s'investir dans l'organisation de cet atelier afin de doter la sous-région d'instruments réglementaires en vue de promouvoir le développement d'une filière semencière moderne et accélérer le progrès scientifique et biotechnologique en Afrique de l'Ouest.

Je voudrais aussi saluer les appuis multiformes que les Partenaires Techniques et Financiers continuent d'apporter au CILSS pour le bien être des populations sahéliennes, en particulier l'USAID pour le financement de cette réunion. Je saisis cette heureuse opportunité pour leur demander de continuer à accompagner nos institutions nationales et régionales de recherche dans le domaine du renforcement des capacités en ressources humaines et matérielles, condition indispensable à la réussite de nos actions dans le domaine de la biotechnologie en matière des semences.

Mesdames et Messieurs les participants,

Au regard de la qualité des experts, je sais que les échanges et réflexions qui auront lieu durant ces trois jours vont aboutir, au terme de vos travaux, à des résultats positifs et vivement attendus de l'ensemble des acteurs et particulièrement des populations rurales.

Tout en souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert l'atelier régional de concertation et de validation des projets de convention sur la réglementation des semences et de la biosécurité au Sahel.

Je vous remercie.

Monsieur Labo Moussa  
Ministre du Développement Agricole  
BP 12091, Niamey, Niger

### **Motion de remerciement des participants**

Les participants à l'atelier régional de concertation autour des projets de convention sur la réglementation semencière et le biosécurité au Sahel, tenu du 17 au 19 janvier 2006 à Niamey, adressent leurs sincères remerciements au Gouvernement et au Peuple du Niger pour l'accueil chaleureux dont ils ont été l'objet et les facilités qui leur ont été accordées pendant leur séjour au Niger.

Fait à Niamey, le 20/01/2006

**Les participants.**

**Allocution de clôture du Secrétaire Exécutif du CILSS**  
**Centre Régional Agrhymet, du 17 au 19 Janvier 2006**

---

- Monsieur le Ministre du Développement Agricole,
- Monsieur le Représentant de l'USAID,
- Monsieur le Représentant de l'Ambassade de France,
- Monsieur le Représentant du Secrétaire Exécutif du CORAF,
- Mesdames Messieurs les Représentants des Institutions Nationales, Régionales et Internationales de recherche,
- Mesdames et Messieurs les Représentants de la Société Civile,
- Mesdames et Messieurs les Experts,

Il y a de cela 3 jours que vous avez démarré les travaux de l'Atelier Régional de Concertation autour des Projets de Convention sur la réglementation semencière et la biosécurité au Sahel. Malgré le léger retard accusé à l'arrivée par certains d'entre vous, un important travail a été abattu comme le témoignent le contenu du rapport général de la réunion qui vient d'être présenté et les échos qui me sont parvenus. En effet, vous avez examiné et amendé les trois documents qui vous ont été soumis, à savoir, les deux conventions cadre instituant une réglementation et le document sur le Cadre Régional de Concertation, réglementation et contrôle des semences et OGM. Mieux, vous avez fait des recommandations très pertinentes visant à faciliter et accélérer la mise en œuvre de ces deux conventions.

Par ailleurs, la participation à ces travaux de plusieurs personnes ressources venant du Canada, des USA, de la France, de la Banque Mondiale, du CORAF et de l'ADRAO et des animateurs venant de la sous région témoignent également de la qualité du travail réalisé et du regain d'intérêt qu'à suscité cet atelier.

Je voudrais donc vous exprimer toute ma satisfaction pour cette exaltante mission que vous venez d'accomplir et remercier toutes les personnes ressources qui ont bien voulu apporter leurs contribution à cet exercice.

La balle est maintenant dans notre camp, car nous devons à présent finaliser ces documents et les soumettre à la prochaine Session du Conseil des Ministres du CILSS en charge de l'Agriculture.

Je saisisrai cette occasion pour vous exhorter une fois encore à être les avocats de ces textes dans vos pays respectifs.

Mesdames, Messieurs,

Comme je le disais à l'ouverture, ces résultats constituent une avancée réelle dans l'atteinte de l'objectif de sécurité alimentaire que nous recherchons pour la sous-région.

Je voudrais en votre nom, au nom des autorités du CILSS et de son personnel, remercier les partenaires techniques et financiers du CILSS, en particulier, l'Agence Américaine pour le Développement (USAID), qui continue d'appuyer ce processus d'intégration régionale sur les questions de semence et de biosécurité.

Je remercie également les autorités et le peuple nigérien pour l'accueil très chaleureux et l'excellent séjour que nous venons de passer au Niger.

Mesdames et Messieurs,

Je terminerai cette allocution en vous souhaitant un bon retour dans vos familles respectives.

Je vous remercie.

Monsieur Musa Sehu Mbenga  
 Secrétaire Exécutif du CILSS

**Projet de Discours de Clôture du Ministre du Développement Agricole du Niger,  
Centre Régional Agrhymet, du 17 au 19 Janvier 2006**

- Monsieur le représentant du Secrétaire Exécutif du CILSS ;
  - Monsieur le Représentant de l'USAID ;
  - Mesdames et Messieurs les Représentants des Centres internationaux , régionaux et nationaux de recherche ;
  - Monsieur le Représentant de l'Ambassade de France ;
  - Messieurs, Mesdames les Experts ;
  - Chers participants ;
- 

Nous voilà au terme des travaux de l'Atelier Régional de Concertation autour des Projets de Convention sur la réglementation semencière et la biosécurité au Sahel.

Pendant les trois jours qui vous ont réunis à Niamey, vous avez examiné les deux conventions cadre instituant une réglementation commune en matière de semences et biosécurité. Vous avez fait des propositions importantes sur la structure et le fonctionnement du futur organe chargé de la mise en œuvre des Conventions. Les préoccupations relatives à la circulation des semences et les produits biotechnologiques au Sahel ont été discutées et incluses dans le cadre réglementaire.

Nous avons suivi avec un grand intérêt les discussions des travaux de groupe et constaté la volonté et l'abnégation avec laquelle vous avez pris en charge cet engagement de doter la sous-région d'une réglementation commune qui à terme facilitera la circulation des semences et sécurisera la production et l'utilisation des produits de la biotechnologie moderne au Sahel. Ces résultats constitue une avancée significative dans le cadre de l'adoption des nouvelles technologies et l'accroissement de la production agricole au Sahel.

En tant qu'experts dans le domaine, cette contribution hautement appréciée, constitue, à n'en point douter, un pas important dans l'atteinte de l'objectif de sécurité alimentaire que nous recherchons pour la sous-région.

Chers participants

Ces résultats très importants auxquels vous êtes parvenus seront présentés à la prochaine Session des Ministres du CILSS prévue pour Février 2006 et je puis vous assurer que nous mettront tout en œuvre pour le succès de ce processus de réglementation en matière de semences et biosécurité dans la région.

Je voudrais, au nom du Président de la République, Son Excellence Mamadou Tanja et au nom du Premier Ministre, vous exprimer ma satisfaction et vous remercier pour avoir bien voulu apporter votre contribution au présent atelier.

Je ne pourrais terminer mon allocution sans adresser mes sincères remerciements à l'Agence Américaine pour le Développement (l'USAID), à la Coopération Française et tous les partenaires scientifiques régionaux et internationaux pour avoir contribué à la réussite de cet atelier.

Tout en vous souhaitant un bon retour dans vos foyer respectifs, je déclare clos les travaux de l'Atelier Régional de concertation autour des projets de Convention sur la réglementation semencière et la biosécurité au Sahel.

Je vous remercie.

Monsieur Labo Moussa  
Ministre du Développement Agricole  
BP 12091, Niamey, Niger

## LISTE DES PARTICIPANTS

### **BURKINA FASO**

**COMPAORE Adama**, Inspecteur des Eaux et Forêts ; Agence Nationale de Biosécurité ; Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ; 03 B.P. 7044 Ouagadougou 03 ; Tél. : (226) 50 31 16 76 ; Email : [adamacompaore2002@yahoo.fr](mailto:adamacompaore2002@yahoo.fr)

**TRAORE Seydou Nafoni** Chercheur (Entomologiste) ; Chef de Service Productions ; INERA Ouagadougou 04

Tel. : (226) 70.25.55.82 ; Fax : (226) 50.34.02.71 ; E-Mail : [seydou.nafoni@inera.bf](mailto:seydou.nafoni@inera.bf)

### **CAP VERT**

**Jorge Brito** Chercheur/ Ingénieur Agronome , INIDA , B.P. 84 Praia Tel: 00 (238) 2 71 11 27 / 271 14 82 , Fax: 00 (238) 2 71 11 33

Email : [jmenbrito@hotmail.com](mailto:jmenbrito@hotmail.com) ; [jbrito@inida.gov.cv](mailto:jbrito@inida.gov.cv)

**ARAJO Sonia Indiro** Biologie Marine, Focal Point Biodiversity, Direction Générale de l'Environnement –DGA

Tel. : (238) 2 61 89 84 Fax: (238) 2 61 12 54 Email : [soniaraujocv@hotmail.com](mailto:soniaraujocv@hotmail.com) Praia

### **GAMBIE**

**Lamin M.S. JOBE** Phytopatologist / Directeur de Recherche, National Agricultural Research Institute (NARI), PMB : 526 Serrekunda , Tél. : 00 (220) 4 48.49.25 / 00 (220) 4 48 49 26 , Fax : (220) 4 48.49.21 ; E-Mail : [lmsjobe@yahoo.com](mailto:lmsjobe@yahoo.com)

**Adama B. CHAM (THIAM)** ; Environmentalist ; Program Officer EQ/ROP , National Environment Agency N° 5 FITZERALD 51 Banjul ; Tél. : 00 (220) 4 22.48.67 / 00 (220) 9 92.51.35 ; Fax : (220) 4 22.97.01 ; E-Mail : [nea@gamtel.gm](mailto:nea@gamtel.gm) ; [adama\\_cham@yahoo.com](mailto:adama_cham@yahoo.com)

### **GUINEE BISSAU**

**N'QUEBA** Cia Ingénieur Agronome, Responsable Laboratoire de Certification des Semences (L.N.C.C)/ M.A.D.R.

B.P. 71 Tél.: (245) 664.07.81 Email : [cianqueba@yahoo.com.br](mailto:cianqueba@yahoo.com.br)

**Mme Rosa Evora Ferreira** Coordinatrice Nationale Recherche Agricole INPA B.P. 71

Tél. : (245) 720.30.70 Email : [filintoferreira320@hotmail.com](mailto:filintoferreira320@hotmail.com)

### **MALI**

**Amadou SIDIBE** Technologue semencier, Chef de l'Unité des Ressources Génétiques (URG) ; Institut d'Economie Rurale (IER) ; B.P. : 258 Bamako Tél. : (223) 222.52.15/ (223).676.87.57 Fax : (223) 222.37.75/55.73 ; Email : [sidibea20@yahoo.fr](mailto:sidibea20@yahoo.fr) ; [amadou.sidibé@ier.ml](mailto:amadou.sidibé@ier.ml)

**Sirima SAMAKE** Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural Chef Division Appui Production, Promotion Semences au Service Semencier National (SSN) B.P. : 167 Ségou Tél. : (223) 232.03.30/ (223).232.22.59 ou (223) 679.88.64 Fax : (223) 232.22.59 Email :

[s\\_semencier@hotmail.com](mailto:s_semencier@hotmail.com)

### **MAURITANIE**

**Ahmedou Yahya ould Sid'Elemine** Responsable du Centre de Semences (MDR) B.P. : 18 Nouakchott Tél. : (222) 634 16 28

Email : [yahbena1960@yahoo.fr](mailto:yahbena1960@yahoo.fr)

**Sidi ould TALEB MOCTAR** Spécialiste en Production et Contrôle de Semences ; Responsable de l'Unité de Gestion de Semences ; Direction Recherche, Formation, Vulgarisation B.P. 176 Nouakchott ; Tél. : (222) 632 48 47

Fax : (222) 529.03.03 [siditalebmoctar59@yahoo.fr](mailto:siditalebmoctar59@yahoo.fr)

### **NIGER**

**GADO ZAKI Mahaman** Ph.D Pêche et Pisciculture (Biosécurité) Assistant du Coordonnateur de Biosécurité ; DFPP Ministère de l'Hydraulique, Environnement/LCD ; B.P. 721 Niamey, Niger Tél. : (227) 73.40.69 / 80.20.80 Fax : (227) 73.60.12 Email :

[faune@intnet.ne](mailto:faune@intnet.ne)

**MAGAGI Ibrahim** Ingénieur Agronome SP/CONACILSS (MDA) B.P. 12091 Niamey, Niger Tél. : (00 227 ) 73.20.58 / 58.75.98

Email : [magagiibrahim@yahoo.fr](mailto:magagiibrahim@yahoo.fr)

**Paul Akoury BUCKNER** Ingénieur Agro (intrants agricoles) Chef Service des Intrants Agricoles Ministère du Développement Rural B.P. 323 Niamey, Niger Tél. : (227)

37.23.35/93.45.44 Email : [buckner\\_paul@yahoo.fr](mailto:buckner_paul@yahoo.fr)

**MOUTARI Adamou** Chercheur Chef de Département Cultures Pluviales INRAN B.P. 429 Niamey, Niger Tél. (227) 98.18.74

Email : [inran@intnet.ne](mailto:inran@intnet.ne) ; [moutari\\_adamou@yahoo.fr](mailto:moutari_adamou@yahoo.fr)

**HASSANE Abdoul-Moumouni** Technicien Développement Rural Responsable Ferme Semencière ONAHA B.P. 10 697 Niamey, Niger

Tél. (227) 96.51.48

**ABDOU Mahaman Sani** Agronome Directeur Adjoint Cultures Vivrières (MDA) Ministère du Développement Agricole

B.P. 323 Niamey, Niger Tél. (227) 37.23.35 / (227) 91.87.04 Fax : (227) 37.27.75 Email :

[pintrant@intnet.ne](mailto:pintrant@intnet.ne)

## SENEGAL

**Arthur DaSylva** Phytopathologie Semencière Chef du Service de Production de Semences à l'Institut Sénégalaise de Recherches Agricoles (ISRA) B.P.53 Bambey Tél. : (221) 973.63.48

Fax : (221) 973.63.48 Email : [arthurdasyilva@yahoo.fr](mailto:arthurdasyilva@yahoo.fr)

**Ousmane BOYE** Ingénieur d'Agriculture Chef Bureau Législation Phytosanitaire et membre du Comité National Biosécurité MAH/Direction de la Protection des Végétaux B.P. 20.054

Dakar Tél. : (221) 834.03.97/834.32.12/834.32.13 Fax : (221) 834.28.54 Email :

[ousmaneboye@hotmail.com](mailto:ousmaneboye@hotmail.com) ; [boye-ousmane@yahoo.com](mailto:boye-ousmane@yahoo.com)

## TCHAD

**DABI Mabissoumi** Ingénieur Agronome Chef du Centre Régional de Recherche Agronomique sahéenne

ITRAD BP 5400 N'Djamena Tél. : (235) 52.01.01/34.38.91 / 93.87.42 Fax : (235) 52.71.45 En

[itrad@intnet.td](mailto:itrad@intnet.td)

## OIG, INSTITUTIONS DE RECHERCHE, ORGANISATIONS

### CORAF

**Cheikh Alassane FALL** Agronome Chargé de programme sur les ressources génétiques B.P. 48 Dakar – Sénégal Tél : (221) 869.96.18

Fax : (221) 869.96.31 Email : [alassane.fall@coraf.org](mailto:alassane.fall@coraf.org)

### ADRAO

**NDJIONDJOP Marie Noëlle** Chercheur (Biologiste Moléculaire) Responsable Unité de biotechnologie 01 B.P. 2031 Cotonou, Bénin

Tél. : 00 (229) 21 35 01 – 88 poste 393 Fax : 00 (229) 21 30 60 45 / 95 42 94 82 Email :

[m.ndjiondjop@cgiar.org](mailto:m.ndjiondjop@cgiar.org)

### ROPPA

**Tiousso Sanda Halima** Elevage Secrétaire Générale Collège des Femmes du ROPPA B.P. 12758 Niamey, Niger 00 (227) 73.52.21 00 (227) 73.66.21 Email : [crpfn@yahoo.fr](mailto:crpfn@yahoo.fr)

### CEDEAO

**AKPOE Adanguidé Athanase** Exploitant Agricole Président du Groupement des Exploitants Agricoles du Bénin (GEA-BENIN) 01 B.P. 1891 Porto Novo, Bénin Tél. : (229)

20. 21.43.21/ 95.06.35.76 Fax : (229) 20.21.43.21 Email : [geabenin@yahoo.fr](mailto:geabenin@yahoo.fr) ;

[geabenin@intnet.bj](mailto:geabenin@intnet.bj)

**Dr. Akihila DIDJEIRA** Généticien - Sélectionneur Chef Programme Céréales et cultures Maraîchères, ITRA/CRAL B.P. 30 Tsévié, Togo

Tel: (228) 330 41 33 ou 916 26 93 Fax: (228) 225 59 15 Email : [akihiladidj@yahoo.fr](mailto:akihiladidj@yahoo.fr)

#### CONSULTANTS

**Dr. OUEDRAOGO Jérémy** Chercheur (Biotechnologie) Chef CREAM de l'INERA/Kamboin  
Ouagadougou 01

Tél. : (226) 50.31.92.02/07/08 ou (226) 70 26 88 74 Fax : (226) 50.31.92.06 E-Mail :  
[jtouedraogo@yahoo.fr](mailto:jtouedraogo@yahoo.fr) BURKINA FASO

**KAPRAN Issoufou** Sélectionneur de sorgho Coordonnateur de l'Unité semencière  
INRAN B.P. 429

Tel : (227) 97.47.23 Fax : (227) 72.53.89 E-Mail : [ikapran@yahoo.com](mailto:ikapran@yahoo.com) Niamey – NIGER

**Dr. HIMA Moussa** Professeur – Chercheur en Droit de l'Environnement Ecole Nationale  
d'Administration et de Magistrature

B.P. 289 Tel : (227) 53.98.47 E-Mail : [docteur\\_hima@yahoo.fr](mailto:docteur_hima@yahoo.fr) Niamey – NIGER

#### PARTENAIRES

**Harry BOTTENBERG** Agricultural Development Advisor USAID/WARP (West Africa  
Regional Program) P.O. Box : 1630 Accra, Ghana

Tél. : (233) 21-228-440 cell: (233) 24-431-1256 or (233) 24-383-6598 Fax : (233) 21-770-101  
Email : [hbottenberg@usaid.gov](mailto:hbottenberg@usaid.gov)

**Gregory JAFFE** Director, Biotechnology Project Center for Science in the Public Interest  
1875 Connecticut Avenue, N.W. #300 Washington, DC 20009 202-332-9110, Ext. 369 Email  
: [gjaffe@cspinet.org](mailto:gjaffe@cspinet.org)

**Donald MACKENZIE** Biochemistry/Plant Virology/Regulation Executive Vice-President  
Agriculture & Biotechnology Strategies(AGBIOS)

106 St. John Street, P.O. Box 106 Merrickville, ONTARIO K0G1N0 CANADA Tel:  
+1(613)269-7966 Mobile: +1(613) 286-8474 ;

Fax: +1(613) 269-4367 Email : [djmackenzie@agbios.com](mailto:djmackenzie@agbios.com)

**JORDY Denis** Ingénieur Spécialiste Agricole et Environnemental Banque Mondiale B.P.  
1818 H Street, NW Washington DC 20433, USA

Tel. 1 (202) 473-6809 Fax 1(202) 473-5147 Email : [djordy@worldbank.org](mailto:djordy@worldbank.org)

**Anne CHETAÏLLE** Economiste de l'Environnement Chargée de mission GRET B.P. : 211-  
213 rue Lafayette - 75010 Paris Tél. : 33 1 40 05 61 65 Fax : 33 1 40 05 61 10 Email :

[chetaille@gret.org](mailto:chetaille@gret.org) France

**BEZANÇON Gilles** Chercheur Généticien Responsable Laboratoire de Génétique des  
Plantes IRD (Institut de Recherche pour le Développement) B.P. : 11416 Tél. : 00 (227) 75

31 15 Fax : 00 (227) 75 28 04 Email : [bezancon@ird.ne](mailto:bezancon@ird.ne)

#### INTERPRETES/TRADUCTEURS

**SORGHO Nobila Jean** Interprète/traducteur SE/CILSS 03 B.P. 7049 Ouagadougou 03 Tél.  
(226) 50.37.41.25/26 ou (226) 50.36.57.75

Email : [sorghonobila@yahoo.fr](mailto:sorghonobila@yahoo.fr) ; [nobila.sorgho@cilss.bf](mailto:nobila.sorgho@cilss.bf)

#### INSAH/CILSS

**Amadou Moustapha** Directeur Général Institut du Sahel B.P. 1530 Tél. : (223) 222  
80.86/30.43 Fax : (223) 222 59.80

Email : [dginsah@insah.org](mailto:dginsah@insah.org)

**Nétoyo LAOMAIBAO** Chef DREAM Institut du Sahel BP.1530 Tél.: (223) 222

80.86/30.43/223.40.67 Fax: (223) 222 59.80

Email: [netoyo@insah.org](mailto:netoyo@insah.org)

**Boubacar DIALLO** Chargé de Recherche en Sécurité Alimentaire Institut du Sahel B.P.  
1530 Tél. : (223) 222 80.86/30.43

Fax : (223) 222 59.80 Email : [bdiallo@insah.org](mailto:bdiallo@insah.org)

**Oumou B. ASCOFARE** Secrétaire de Direction Institut du Sahel B.P. 1530 Tél. : (223) 222  
80.86/30.43 Fax : (223) 222 59.80

Email : [asco@insah.org](mailto:asco@insah.org)

**Hamari SOUMAORO** Comptable Institut du Sahel B.P. 1530 Tél. : (223) 222 80.86/30.43

Fax : (223) 222 59.80

Email : [hsoumaoro@insah.org](mailto:hsoumaoro@insah.org)

### Groupe I : Convention Semences

	NOMS & PRENOMS	PAYS
1.	<b>N'QUEBA Cia</b>	Guinée – Bissau
2.	<b>Arthur DaSylva</b>	Sénégal
3.	<b>BEZANÇON Gilles</b>	Niger
4.	<b>Ahmedou Yahya ould Sid'Elemine</b>	Mauritanie
5.	<b>DABI Mabissoumi</b>	Tchad
6.	<b>Sirima SAMAKE</b>	Mali
7.	<b>ARAUJO Sonia Indiro</b>	Cap-vert
8.	<b>Cheikh Alassane FALL</b>	CORAF/WECARD
9.	<b>Akihila DIDJEIRA</b>	Togo
10.	<b>TRAORE Seydou Nafoni</b>	Burkina Faso
11.	<b>Adama B. CHAM (THIAM)</b>	NEA Gambia
12.	<b>KAPRAN Issoufou</b>	INRAN (Niger)
13.	<b>Paul Akoury BUCKNER</b>	Niger
14.	<b>AKPOE Adanguidé Athanase</b>	Bénin
15.	<b>ABDOU Mahaman Sani</b>	Niger
16.	<b>HASSANE Abdoul-Moumouni</b>	Niger

### Groupe II : Convention Biosécurité

	NOMS & PRENOMS	PAYS
1.	<b>Evora Ferreira Maria Rosa</b>	Guinée – Bissau
2.	<b>Jorge BRITO</b>	Cap Vert
3.	<b>Ousmane BOYE</b>	Sénégal
4.	<b>Sidi ould Taleb Moctar</b>	Mauritanie
5.	<b>Donald Mackenzie</b>	Canada (observateur)
6.	<b>Harry Bottenberg</b>	WARP/USAID
7.	<b>Amadou SIDIBE</b>	Mali
8.	<b>Cheikh Alassane FALL</b>	CORAF/WECARD
9.	<b>Anne Chetaille</b>	GRET (France)
10.	<b>Ndjiondjop Marie Noëlle</b>	ADRAO
11.	<b>Jeremy OUEDRAOGO</b>	Burkina Faso
12.	<b>Compaoré Adama</b>	Burkina Faso
13.	<b>Lamin Jobe</b>	NARI (Gambie)
14.	<b>Gregory JAFFE</b>	USA
15.	<b>GADO Zaki</b>	Niger
16.	<b>Halima Tionso</b>	ROPPA
17.	<b>MAGAGI Ibrahim</b>	CONACILSS
18.	<b>MOUTARI Adamou</b>	